

## COMMUNE DE BOUXURULLES

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

#### **Présentation préalable de la commune**

Notre commune située dans le canton de CHARMES, compte 169 habitants. Elle fait partie de la **communauté de communes de Mirecourt Dompaire**.

Elle adhère également aux syndicats et autres organismes suivants :

- SIVS terre de légendes Pour la gestion des affaires scolaires
- Syndicat du haut du mont pour la gestion de l'eau
- Smedv pour l'éclairage public
- Sivu pour les pompiers de Charmes
- Sdis pour les pompiers (département)
- Smic pour l'informatisation
- Sdanc pour les contrôles relatifs à l'assainissement

-

#### **Présentation du budget**

##### **Cette présentation prend en compte le budget forêt ainsi que le budget général**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis Préfet dans un délai de 15 jours maximum. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le **08/04/2019** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de réaliser certains investissements en veillant à mobiliser des aides auprès d'autres organismes publics chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

#### **I. La section de fonctionnement**

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des

dotations versées par l'Etat, des prestations fournies à la population, des revenus des immeubles loués, des ventes de bois, vente d'électricité, location de la salle.

Les recettes de fonctionnement prévues en 2019 sont de **216004.03 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupement et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2019 sont de **216004.03 euros**

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	71700	Dotations et participations	62213€
Dépenses de personnel	25580	Impôts et taxes	58611€
Autres dépenses.	20400€	Recettes des services	8015€
Dépenses financières	1968.39€	Autres recettes de gestion courante	16000€
Dépenses exceptionnelles	5200	Recettes exceptionnelles	0

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019:

- ↳ Taxe d'habitation : **23.75%**
- ↳ Taxe foncière sur le bâti : **17,47%**
- ↳ Taxe foncière sur le non bâti : **27,36%**

- **Les taux restent inchangés en 2019**

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **58611€** auquel il faut retrancher **11984€ de FNGIR**

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à **62213€**

## II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en

cours de création.

- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...), les emprunts et l'autofinancement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Autofinancement	77010€
Remboursement d'emprunts	13 400€	FCTVA	27000€
Travaux	103800€	Taxe aménagement	1000€
Etudes	14700€	subventions	33156€
Amortissements	5425€	Emprunt	0

C) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

Voirie et pont  
Finition du Cimetière  
Réflexion sur l'atelier du charron  
Réfection de la grande rue

-

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'État :
- de la Région:
- du Département : 27000€
- Autres : PETR 6156€

### III. Les données synthétiques du Compte administratif 2018

c) Principaux ratios au 31/12/2018

- La Capacité d'autofinancement(CAF) : l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à rembourser ses emprunts et à financer ses projets d'investissement.

CAF brute : **48100.22€**

CAF nette après remboursement des dettes : **35701.14€**

- Les charges de personnel : leur montant en 2018 est de **18 843€**. Les salaires représentent **13.07%** des dépenses de fonctionnement. Ces chiffres comprennent les différentes aides de l'état et les remboursements d'assurance

- Un adjoint administratif : 11h/ semaine
- Un agent technique : 14h / semaine
- Un agent technique : 2 h / semaine

Année	2018	Moyenne de la strate
Habitants	169	
Endettement total	171056	
Epargne brute totale	48100,22	
Epargne brute par habitant	284,6	207
Epargne nette	35701,14	
Epargne nette par habitant	211,2	130
Endettement	171056	
Annuité de la dette	14581,29	
Taux endettement (annuité/ recettes réelles de fonctionnement) en %- inférieur à 20%	8,06	
Encours de la dette/Epargne brute- en année - doit être inférieur à 8	3,56	
Total des recettes de fonctionnement	180860,18	
recettes de fonctionnement par habitant	1070,18	903
Total des dépenses de fonctionnement	132759,96	
Dépenses de fonctionnement par habitant	785,56	693
Annuité de la dette remboursement année N-1	10904,14	
annuité de la dette par habitant	86,28	93

- Les dépenses de fonctionnement par habitant : **785.5€** moyenne de la strate : 693€

- Les recettes de fonctionnement par habitant : **1070€** moyenne de la strate : 903€

- Les recettes fiscales par habitant : **355€** moyenne de la strate : 284€

d) Etat de la dette :

L'encours de la dette se monte à **171056€** qui se décomposent ainsi

1. 71 000€ qui ont servi à financer les panneaux solaires. Les ventes d'électricité couvrent les échéances. L'emprunt court sur 12 ans
2. 100 000€ empruntés pour réaliser les travaux de voirie qui ont été engagés en 2018
  - Chemin de Breleux
  - CE n°9
  - Chemin des Creuses
  - Route d'Avillers
  - Pont Maltourné

Fait à Bouxurulles le 08 avril 2019

Le Maire,  
Jean Vaubourg.